



FORCE OUVRIERE – Secteur
Europe/international
141, avenue du Maine – 75680 PARIS
Cedex 14
Téléphone : 01 40 52 83 30 –
Télécopie : 01 40 52 83 34
Email : andree.thomas@force-ouvriere.fr

La lettre électronique @ctualités Europe international N°28 – 10 juillet 2015

Sommaire

- Grèce : pour la démocratie, le respect des travailleurs, la justice sociale, contre une austérité aveugle !
- Le Parlement européen adopte un compromis sur le TTIP
- Allemagne : fin du conflit dans le transport ferroviaire
- Danemark: LO remporte une première bataille juridique contre Ryanair
- Moins disant social : la Commission européenne retire le projet de directive sur le congé maternité
- Grande-Bretagne : la « saison de la chasse » est ouverte contre les droits des travailleurs
- Etats-Unis : Los Angeles se dote d'un salaire minimum à 15 \$

Grèce : pour la démocratie, le respect des travailleurs, la justice sociale, contre une austérité aveugle !

Au lendemain du référendum qui a conduit les grecs à voter massivement contre l'austérité, le gouvernement grec doit présenter de nouvelles propositions à ses créanciers. Il s'agit à la veille d'un énième sommet de la dernière chance de concilier maintien dans la zone euro et rupture avec l'austérité. Retour sur les épisodes précédents :

Le 30 juin, la Grèce n'a pas été en mesure de rembourser une tranche de sa dette au FMI d'un montant d'un 1,6 milliard. Elle se trouve donc désormais en défaut de paiement. Alors que le débat oppose trop souvent les exigences des créanciers à une supposée « irresponsabilité » de la Grèce, il faut rappeler l'ampleur de la purge budgétaire infligée au pays depuis 2010 : un déficit public ramené de 12,3% à 3,5% en seulement deux ans et un excédent primaire depuis 2014. La hausse de la dette publique grecque (près de 175% contre 105% en 2008) est le résultat d'un envol du montant des intérêts exigés par les créanciers et d'un effondrement des recettes publiques sous l'effet des mesures d'austérité. Surtout, la somme de 1,6 milliard apparaît particulièrement dérisoire au regard du PIB européen ou de l'évasion fiscale en Europe (au moins 2000 milliards d'euros par an dans l'UE, selon la Commission européenne).

Le gouvernement dirigé par Syriza avait proposé le 22 juin à l'eurogroupe et au FMI une liste de réformes nationales, qui entamaient largement les « lignes rouges » qu'il s'était fixées dans son programme anti-austérité. Le Gouvernement concédait notamment aux « institutions » : le remplacement des retraites complémentaires pour les plus pauvres par un revenu minimum garanti en 2020 ; le relèvement de 10 points de la TVA sur l'alimentation, le relèvement de l'impôt sur le revenu, dès 30 000 euros de revenus annuels... Au total, 8 milliards d'euros de nouvelles mesures d'austérité : un effort intenable supporté par des salariés et des retraités qui ont déjà payé le prix fort

des coupes budgétaires et des hausses d'impôts. Surtout, 8 milliards d'euros de mesures inefficaces et contreproductives pour faire repartir la croissance et l'emploi dans un pays qui a déjà perdu 25% de son PIB et où 45% des retraités vivent déjà sous le seuil de pauvreté.

Cela n'a pourtant pas suffi : la logique punitive des créanciers a prévalu. Le FMI a exigé de discuter avec « des adultes dans la salle » et l'Eurogroupe estimé que ces propositions étaient insuffisantes, maintenant un plan de mesures inacceptables ! Le gouvernement grec a alors fait le choix de la démocratie en appelant à un référendum le 5 juillet contre la surenchère imposée par les financiers.

Les réactions syndicales ont été fortes et nombreuses : la CES a lancé un message d'alerte : « L'offre de l'Eurogroupe condamne le peuple grec à plus de misère sans aucune perspective de croissance. Davantage d'austérité et de coupes budgétaires dans un pays où plus d'une personne sur trois vit déjà sous le seuil de pauvreté déstabiliserait sérieusement la société grecque. ». Au contraire, elle demande à l'UE et au FMI de « trouver un compromis avec la Grèce comprenant un rééchelonnement et un allègement de la dette, un financement pour les urgences sociales et une reprise des investissements. ». Au lendemain du référendum, la CES a adressé une lettre ouverte - signée notamment par Jean-Claude Mailly - aux dirigeants européens pour trouver une solution politique avec « l'objectif de trouver un accord socialement juste et économiquement soutenable avec le gouvernement grec ».

La CSI est allée dans le même sens rappelant que « la recette de la Troïka a été un échec cuisant et risque d'exposer non seulement la Grèce, mais potentiellement également d'autres pays de la zone euro à l'avidité des financiers et des spéculateurs ».



Pour FO, l'austérité et le Grexit, ce n'est pas l'Europe que nous voulons ! Le gouvernement grec a su dire non à une logique budgétaire inepte, idéologique et violente, contraire au projet européen fondé sur la paix et le progrès social. Il faut donc d'urgence, a minima, étaler la dette, ne pas exiger de remboursement immédiat et permettre à la Grèce de faire ses choix démocratiques de réforme en l'appuyant financièrement. La démocratie n'est pas négociable. La dette si.

Le Parlement européen adopte un compromis sur le TTIP

Après le report d'un premier vote en juin, le Parlement européen a finalement adopté le 8 juillet son avis sur les négociations en cours sur le TTIP. Le projet de rapport avait été approuvé fin mai en commission du commerce international après le dépôt d'amendements soutenant que des tribunaux publics prennent le relais des tribunaux d'arbitrage privés.

Pour rappel, ce mécanisme prendrait la forme d'un tribunal privé qui permet à des entreprises multinationales et des investisseurs privés de poursuivre des Etats s'ils considèrent que des législations constituent une entrave à leurs projets d'investissements. Ces tribunaux d'arbitrage privés figurent déjà dans de nombreux traités de commerce et d'investissement et font l'objet de nombreuses dérives. Les multinationales s'en

servent notamment pour attaquer les législations sociales ou environnementales qui les gênent.

Aucune majorité en séance plénière ne s'était dégagée en juin sur le texte, de nombreux parlementaires demandant un rejet pur et simple du mécanisme d'arbitrage. L'avis adopté par la Parlement prévoit « un nouveau système de règlement des litiges [...], où les affaires éventuelles seront traitées dans la transparence par des juges professionnels indépendants, nommés par les pouvoirs publics, en audience publique, et qui comportera un mécanisme d'appel ».

Déjà, début juin, le gouvernement français a proposé avec la Commission Européenne, la création d'une Cour permanente multilatérale afin de régler les différends entre investisseurs et les États. Mais même si le gouvernement propose un minima permettant d'établir des relations entre les juridictions nationales et cette cour supranationale, pour FO, cela ne fait aucunement pencher la balance : que ce soit ISDS ou tribunal multilatéral, FO s'oppose à ce que le pouvoir des multinationales et de la finance prenne le pas sur celui des Etats, des citoyens et salariés et donc à tout système d'arbitrage du commerce international !

FO regrette le feu vert du Parlement européen au TTIP. Il s'agit d'une occasion manquée par les parlementaires d'appuyer la nécessité de s'opposer au TTIP et d'inciter les gouvernements à faire de même.

Allemagne : fin du conflit dans le transport ferroviaire

Le pays a été secoué pendant plusieurs semaines par des grèves à répétition dans le transport ferroviaire. Un mouvement d'une telle ampleur a surpris, d'autant qu'ils sont plutôt rares en Allemagne. Le 20 mai, une nouvelle grève – illimitée cette fois - débutait donc à la Deutsche Bahn à l'initiative du syndicat GDL (Gewerkschaft Deutscher Lokomotivführer) qui représente les conducteurs de train. Cette nouvelle grève, la

neuvième en moins d'un an est intervenue seulement dix jours après une grève précédente qui avait paralysé le trafic ferroviaire pendant plusieurs jours.

Pour le président du GDL, Klaus Weselsky, la responsabilité de cette escalade du conflit revient à la direction de la compagnie ferroviaire Deutsche Bahn (DB). En effet, la DB refuse de reconnaître au GDL le droit de signer pour tous ses adhérents des accords collectifs différents des accords signés par l'autre syndicat – majoritaire - du transport ferroviaire EVG qui représente un plus large spectre de personnels. La DB mène des négociations en parallèle avec les deux syndicats EVG et GDL. Or, pour l'entreprise, il est hors de question de signer des accords collectifs différents pour un même groupe de salariés.

Cette bataille pour la représentation explique en grande partie la durée inhabituelle de la grève. En Allemagne, le système de la Tarifeinheit (unité tarifaire) fait que traditionnellement une entreprise ne peut être couverte que par une seule convention collective. Mais depuis 2010, la Cour fédérale du travail permet la cohabitation dans une même entreprise de conventions collectives distinctes signés par des syndicats différents. Cette décision autorise donc des petits syndicats catégoriels comme GDL de négocier pour leur propre compte (voir *Chronique internationale de l'IRES*, n°149, mars 2015).

De son côté EVG – qui est affiliée au DGB – a obtenu le 27 mai un accord sur des augmentations de salaires : +5,1% en deux étapes (3,5% dans un premier temps puis 1,6% en mai 2016) pour les 140 000 employés de la DB, y compris les conducteurs de train. Mais le conflit avec GDL qui souhaite négocier son propre accord (et obtenir 5% d'augmentations sur une base annuelle) n'a pu être résolu qu'à l'issue d'une procédure d'arbitrage des conventions collectives des personnels qui ont jusqu'à présent été représentés par le seul EVG. Après une procédure de médiation, GDL et la direction de la DB se sont entendus le 30 juin sur

une hausse des salaires et une prime unique du même niveau que celles conclues avec EVG. Les heures supplémentaires effectuées par les conducteurs de locomotives seront par ailleurs réduites d'ici décembre 2017 grâce à l'embauche de 300 conducteurs supplémentaires.



Pour éviter que de nouveaux conflits de ce type éclatent, un projet de loi dit d'unité tarifaire prévoit d'inciter les syndicats concurrents à coopérer avant toute négociation. La loi adoptée au Bundestag le 22 mai a divisé les organisations syndicales. La grande fédération des services Ver.di y a vu une atteinte au droit de grève alors que Reiner Hoffman, président du DGB a soutenu le projet de loi car il permettra selon lui de résoudre les problèmes sans restreindre la liberté d'actions des petits syndicats. La loi doit encore être signée par le président allemand pour entrer en vigueur.

Moins disant social : la Commission européenne retire le projet de directive sur le congé maternité

L'Europe sociale fait un nouveau pas en arrière. La Commission européenne a finalement pris la décision le 1er juillet de retirer le projet de directive sur le congé maternité (voir lettre électronique n°27) le Parlement et le Conseil étant incapables de trouver un accord sur le texte.

Pour mémoire, il s'agissait de relever à 18 semaines la durée du congé maternité aujourd'hui fixée à 14 semaines et de garantir un congé intégralement rémunéré.

La Commission indique néanmoins vouloir présenter une initiative plus large qui poursuivra les objectifs de la proposition précédente et garantira une protection minimale. Elle souhaite également examiner « toute une série de questions qui concernent les parents qui travaillent et les aidants dans leur vie quotidienne, notamment diverses formes de congé de maternité et de congé parental, la conciliation entre vie professionnelle et familiale et le rôle des aidants, afin de déterminer quel pourrait être le rôle d'une action à l'échelle de l'UE. » Cette nouvelle initiative fera partie du programme de travail de la Commission pour 2016. Autrement dit, le statu quo risque de se prolonger fort longtemps. En outre, la Commission se garde bien de préciser s'il s'agira d'une initiative législative, donc contraignante, ou pas...

Pour la CES, c'est un véritable fiasco pour les dirigeants européens. Pour FO, cette décision illustre une nouvelle fois l'incapacité de l'Europe actuelle à porter des avancées sociales concrètes et accroît encore un peu plus la défiance des travailleurs à l'égard de la construction européenne.

Danemark: LO remporte une première bataille juridique contre Ryanair

La cour du travail danoise avait été saisie en mars (voir lettre électronique numéro 26) par la confédération syndicale LO pour faire reconnaître le droit des salariés de la compagnie aérienne low-cost Ryanair à négocier une convention collective avec la direction de l'entreprise et à faire usage du droit de grève pour y parvenir. Le 1er juillet, la cour du travail a reconnu ce droit aux syndicats danois. Le président de Ryanair a qualifié cette décision de « bizarre » et annoncé son intention de fermer sa base aérienne à Copenhague pour la déplacer à Kaunas en Lituanie.

Après une réunion de huit minutes entre la direction de Ryanair et les représentants des salaires, la compagnie a refusé catégoriquement de conclure un accord. LO va donc lancer un

mouvement de grève à l'aéroport de Copenhague à partir du 18 juillet.



Force ouvrière renouvelle son soutien aux camarades danois dans leur exigence d'une meilleure couverture collective et s'insurge contre les pratiques de dumping social cyniquement revendiquées par cette compagnie aérienne.

Grande-Bretagne : la « saison de la chasse » est ouverte contre les droits des travailleurs

Frances O'Grady secrétaire générale a vivement réagi au discours de la Reine qui marque l'ouverture cérémonielle du Parlement britannique trois semaines après les élections générales qui ont donné une large majorité au parti conservateur. C'est donc à la Reine qu'il revient d'annoncer les différents projets de loi. Parmi les annonces effectuées le mercredi 27 mai, un projet de loi sur les syndicats veut établir de seuils de participation et de soutien pour voter en faveur d'une grève.

Pour le TUC, il s'agit de restrictions draconiennes du droit de grève qui visent notamment à empêcher les salariés du secteur public de lutter contre les gels de salaires et les nouvelles coupes budgétaires envisagées par le chancelier de l'échiquier (ministre des finances).

Le projet de loi entend faire approuver une action syndicale dans les entreprises par une majorité des salariés avec un taux de participation au scrutin d'au moins 50%. En outre dans les entreprises assurant « des services publics essentiels » (comme la santé, les transports ou l'éducation), au moins 40% des électeurs potentiels devront voter en faveur de la grève pour que celle-ci ait lieu.

Autre mesure annoncée, les cotisations syndicales ne financent plus de façon automatique les partis politiques comme le Labour. Il faudra que le salarié choisisse cette option « de façon transparente ».

Etats-Unis : Los Angeles se dote d'un salaire minimum à 15 \$

La loi a été signée le 13 juin : Los Angeles sera la première grande ville des Etats-unis où les travailleurs pourront bénéficier d'un salaire minimum à 15 dollars. Ce montant sera effectif en 2020 : en effet la nouvelle législation prévoit une hausse annuelle du salaire minimum, il passera à 10,50 \$ en juillet 2016, puis à 12\$, 13,25\$, 14\$ et enfin 15\$ en 2020. Les petites entreprises et le secteur non marchand disposeront d'une année supplémentaire pour appliquer la nouvelle législation.

Le maire de la ville a justifié cette décision en soulignant que « la prospérité est toujours là lorsque chacun peut injecter son argent dans l'économie. » Le salaire minimum est un instrument puissant pour stimuler l'économie et lutter contre les inégalités, la pauvreté. Selon le département du travail américain, 44 millions de travailleurs gagnent moins que 15\$ de l'heure. Pour l'AFL-CIO de Los Angeles, c'est une victoire historique.

Alors que le salaire minimum fédéral est bloqué, de nombreuses initiatives sont prises à divers endroits des Etats-unis pour relever les salaires minimums. Seattle et San Francisco discutent également de législations permettant d'atteindre les 15\$. Chicago a relevé l'an passé son salaire minimum à 13\$. D'autres villes devraient suivre. Début juin, le Sénat de Californie adoptait à son tour un projet de loi visant à relever le salaire minimum de l'Etat à 13\$ en 2017 et de l'indexer ensuite sur l'inflation.

« Mieux légiférer » : « simplifier » ce n'est pas déréglementer !

Une fois n'est pas coutume, les débats en cours en France sur la simplification sont parfaitement synchronisés avec ceux qui occupent l'Union européenne.

Le 19 mai 2015, dans le prolongement du programme REFIT, la Commission européenne a publié le paquet « Mieux légiférer », appelant à une meilleure réglementation, plus simple, plus efficace dans l'UE, et à moindres coûts, afin de « stimuler la compétitivité » et de soutenir les PME. La Commission propose notamment de soumettre à une analyse d'impact économique, social ou environnemental toutes les initiatives réglementaires, y compris les accords des partenaires sociaux européens. La commission souhaiterait évaluer en particulier la représentativité des signataires, la légalité de l'accord et un contrôle de subsidiarité et de proportionnalité.



Pour FO comme pour la CES, il s'agit d'une atteinte inacceptable à l'autonomie des négociations.

Pour la CES ce paquet « place les besoins supposés des entreprises au dessus des autres ; transforme les normes minimales en normes maximales et confère aux analyses d'impact une valeur qu'elles n'ont pas. En effet, comme l'a souligné le groupe des travailleurs au CESE européen, aucune analyse d'impact n'est neutre : le risque de manipulation politique est très fort. D'ailleurs, « les analyses d'impact de la Commission n'empêchent effectivement pas le maintien des politiques d'austérité, d'une gouvernance économique et de réformes structurelles qui ont été la cause d'une profonde régression sociale ».

La Commission européenne demande au Parlement européen et au Conseil d'effectuer une analyse d'impact s'ils modifient de manière significative les propositions de la Commission durant la procédure législative. Pour la CES c'est un « coup de force démocratique » : cela rendrait plus difficiles les modifications des propositions de la Commission par les institutions démocratiquement élues de l'UE.

Simplifier ce n'est pas déréguler. D'où l'importance des mots, des concepts, des définitions : qui pourrait valablement s'opposer à une « meilleure » législation, à un droit plus lisible ? Il faut déceler derrière la novlangue le poids des idéologies des croyances et des totems (par exemple le droit du travail serait un obstacle à l'embauche). Comment

mieux faire du droit social ? En respectant le rôle des parlementaires élus ; des syndicats représentant les salariés ; et en dégageant la protection des travailleurs d'une logique comptable et budgétaire.

Pour recevoir et faire suivre la lettre électronique

Pour suivre régulièrement dans cette lettre les actualités et analyses du secteur Europe/international, envoyez votre adresse-mail à andree.thomas@force-ouvriere.fr